

DOSSIER DE PRESSE

Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

Paris – jeudi 7 novembre 2019

À PLUSIEURS
ON EST FORT
CONTRE
LE HARCÈLEMENT



NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcelement



3020

Service & appel
gratuits *

* Ouvert de lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 10h

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

ÉDITO DU MINISTRE



30 20, c'est le numéro vert que nous devons tous connaître car il permet aux élèves victimes d'une situation de harcèlement de se confier, d'être écoutés et d'être aidés. Personne ne doit rester seul face au harcèlement ! C'est la clef pour lutter contre un fléau social que nous partageons avec beaucoup trop de pays dans le monde. C'est pourquoi, **nous allons demander aux chefs d'établissement de faire inscrire ce numéro en première page de tous les cahiers de correspondance des élèves.**

Cette année, notre campagne de sensibilisation dénonce les phénomènes de groupe qui sont souvent à l'origine du harcèlement. Et je veux saluer le travail formidable qui a déjà été fait par les élèves, les établissements, les professeurs et les fédérations de parents à ce sujet. Les premiers résultats sont là : le nombre de victimes de harcèlement est en baisse. Il nous faut bien sûr nous mobiliser davantage pour éradiquer ces pratiques inacceptables. En juin, nous avons annoncé 10 mesures que nous mettons en place en cette rentrée : mallette pédagogique, kit d'information, réseaux de référents, etc.

Le harcèlement dit quelque chose de notre société. **La lutte contre le harcèlement dit notre volonté résolue de bâtir une société républicaine vivant pleinement sa devise : liberté, égalité, fraternité.** Combattre le harcèlement, c'est œuvrer pour une société sereine qui fait du respect d'autrui, notamment entre les filles et les garçons, sa valeur centrale. Je sais qu'ensemble nous avons ce pouvoir d'agir.

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SOMMAIRE

1. Un engagement politique fort pour mieux prévenir le harcèlement entre élèves
2. Nos priorités pour 2019-2020
3. Un programme « clé en main » pour les écoles et les collèges
4. 5^e édition de la journée nationale de mobilisation « non au harcèlement »
5. Une approche climat scolaire pour prévenir toutes les formes de harcèlement
6. Des solutions pour faire face au harcèlement et au cyberharcèlement
7. Des initiatives pour prévenir toutes les formes de harcèlement
8. Zoom sur les dispositifs présentés au collège *Chaptal* à Paris
9. Les acteurs et les partenaires de la lutte contre le harcèlement
10. Ils nous soutiennent dans la lutte contre le harcèlement

UN ENGAGEMENT POLITIQUE FORT POUR MIEUX prévenir le harcèlement entre élèves

L'école doit être avant tout un lieu de la confiance, du respect d'autrui et du bien-être. Tous ces éléments constitutifs d'un climat scolaire serein doivent permettre à tous les élèves de s'épanouir dans leurs apprentissages et de développer le meilleur d'eux-mêmes.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse renforce la politique publique de lutte contre le harcèlement entre élèves, **par un plan d'actions ambitieux reposant sur dix nouvelles mesures pour mieux détecter les situations de harcèlement entre élèves et mieux y répondre.**

Cet engagement politique se traduit par l'inscription dans [la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019](#) pour une École de la confiance, d'un droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation. Cela implique de structurer les actions de prévention au sein des écoles et des établissements scolaires par la formalisation de plans de prévention des violences et du harcèlement et par leur effectivité.

Il s'agit donc d'une nouvelle étape destinée à mieux structurer l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement et de cyberharcèlement.

Chiffres clés 2019



NOS PRIORITÉS POUR 2019-2020

Pour mieux structurer l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement, et plus particulièrement du cyberharcèlement, le ministère a lancé à la rentrée un plan d'actions marqué par 10 nouvelles mesures.

Après le déploiement de nombreuses actions (prix, journée dédiée, numéro vert, formation des personnels, ambassadeurs lycéens et collégiens, etc) - dont les premiers résultats ont pu être mesurés - il s'agit désormais de proposer un programme inédit en France, à destination directe des écoles et des établissements scolaires pour les élèves, les équipes éducatives et les familles : équipe ressource, formation, mallette pédagogique, kit d'information, accompagnement sur site en cas de situation complexe.

Ce plan d'actions a pour ambition de :

- **Consacrer le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement**

Loi pour une École de la confiance Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Cette disposition donne une assise légale aux nombreuses actions de prévention menées par le ministère et vise à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative contre le harcèlement entre élèves.

- **Doter les écoles et les EPLE d'un plan de prévention de lutte contre le harcèlement entre élèves**

Un programme inédit à destination des écoles et des établissements scolaires pour les élèves, les équipes éducatives et les familles est mis en place dans six académies pilotes avant d'être généralisé à la rentrée 2020.

- **Accompagner les écoles et les établissements scolaires confrontés à des situations complexes**

Un réseau départemental d'intervention aidera à l'analyse des situations complexes, au dialogue partagé, à l'émergence des pistes de travail, et apportera une expertise sur la prise en charge des situations de harcèlement.

- **Mettre à la disposition des écoles et des établissements scolaires un large éventail de matériels pédagogiques utiles à la prévention des situations de harcèlement entre élèves**

Un comité d'experts national, groupe pluri-catégoriels, spécialiste des questions de harcèlement, est associé aux travaux coordonnés par la mission harcèlement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement entre élèves



Mesure effective

INSCRIRE dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement



Mesure effective

AIDER les écoles et les établissements via un **réseau départemental d'intervention** en cas de situation de harcèlement complexe



6 académies pilotes en 2019

PROPOSER un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges généralisation en 2020

- + **Équipe ressource formée** à la prise en charge des situations de harcèlement
- + **10 h d'apprentissages par an** pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + **Mallettes pédagogiques** pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + **Kit d'information** à distribuer aux parents d'élèves
- = **Label NonAuHarcèlement**



Mesure effective

S'APPUYER sur un **comité d'experts national contre le harcèlement** pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



À venir

CRÉER une plateforme nationale pour **identifier les intervenants à contacter** dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)



CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

En cours

MESURER la qualité du climat scolaire, **en incluant explicitement le harcèlement**, dans l'évaluation des établissements



#NAH

Mesure effective

INSTITUER dès le CP un prix Non au harcèlement
LANCER une campagne de communication pour les élèves du 1^{er} degré



En cours

FORMER l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



Printemps 2020

ORGANISER en France un **colloque international**
PRENDRE l'initiative d'une **convention internationale d'engagement** des pays contre le harcèlement entre élèves



Mesure effective

ÉTENDRE les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement

0800 200 000

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NON AU HARCELEMENT



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

UN PROGRAMME « CLÉ EN MAIN » pour les écoles et les collèges

Le programme « clé en main », à destination des écoles et des collèges, combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils pour prévenir le harcèlement et intervenir lorsqu'il se produit. Ce nouveau programme « clé en main » facilite le travail des écoles en leur fournissant un plan de prévention structuré, cohérent et efficace sur lequel elles peuvent immédiatement s'appuyer. **La mise en place de l'ensemble des dispositifs prévus par ce programme permettra aux établissements scolaires l'attribution du « label NAH ».**

Déploiement du programme

Avant sa généralisation à la rentrée 2020, 6 académies sont pilotes depuis la rentrée 2019 : Strasbourg, Rennes, Aix-Marseille, Caen-Rouen, Nice et Toulouse.

Un comité de pilotage national, placé auprès du directeur général de l'enseignement scolaire, est chargé du suivi et de l'animation de ce dispositif. La mission chargée de la prévention des violences assure la coordination du projet, la conception du cahier des charges et la production des contenus et de ressources, le partage d'expertise et l'appui aux académies pilotes.

Le comité national d'experts est composé de spécialistes sur la question du harcèlement et d'acteurs de terrain. Il apporte son concours pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles. Il est chargé d'analyser le retour d'expériences des 6 académies et proposera les mesures d'ajustement nécessaires avant la généralisation du programme.

Un programme **NON AU HARCÈLEMENT** clé en main pour les écoles et les collèges

Écoles et collèges

Une communauté engagée

- Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement : enseignants, psyEN, infirmiers, CPE...
- Des parents sensibilisés aux signes du harcèlement
- Élèves ambassadeurs



Des actions

- 10 h d'apprentissages par an consacrées à la question du harcèlement pour les élèves de cycles 2, 3 et 4
- Protocole de prise en charge des cas de harcèlement
- Réunions annuelles de sensibilisation des parents et des personnels
- Participation à la Journée Non au harcèlement
- Participation au concours Non au harcèlement



Des outils

- Kit de communication (affiches, flyers, etc.)
- Guide à distribuer aux parents d'élèves (fiches conseil, numéros d'appel, etc.)
- Enquête de climat scolaire avant et après la mise en place du programme
- Label NonAuHarcèlement



Ministère

- conception et suivi du programme

Conseil de l'évaluation de l'École

- définition d'indicateurs

Comité d'experts

- contribution aux contenus diffusés

Rectorat

- 2 référents harcèlement :
 - formation des équipes
 - formation des élèves ambassadeurs
 - enquêtes locales de climat scolaire

DSDEN

- 3 référents harcèlement : suivi du traitement des cas de harcèlement

Réseau départemental d'intervention sur site

- équipes mobiles de sécurité, conseillers techniques de service social, référents harcèlement : gestion des situations complexes

Signalements des familles

- **Harcèlement à l'école** **3020** en cas de fait avéré, déclenchement de l'application Stop harcèlement
- **Cyberharcèlement** **0 800 200 000** suppression des commentaires en moins de 2 heures

Déploiement

- **Rentrée 2019** : lancement du nouveau dispositif de lutte contre le harcèlement entre élèves
- **2019-2020** : déploiement du dispositif dans toutes les académies



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

5^e ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE de mobilisation « Non au Harcèlement »

En France, si [94% des élèves estiment se sentir bien dans leur collège](#), les phénomènes de harcèlement restent encore trop présents, notamment en raison des nouvelles formes d'agression en ligne. Le harcèlement entre élèves, qu'il se produise à l'École ou sur Internet, est une forme de violence qui mine, de manière insidieuse et durable, le climat au sein des établissements scolaires, avec des conséquences extrêmement dommageables, tant pour les victimes et leurs familles, que pour les auteurs.

Pour faire reculer le phénomène il faut en parler : la politique ministérielle en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement entre élèves est marquée par deux temps forts : le **prix Non au harcèlement** et la **journée nationale de mobilisation contre le harcèlement entre élèves** (le premier jeudi du mois de novembre).

La journée Non au Harcèlement est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs partenaires d'organiser diverses manifestations, sous différentes formes, à l'échelle locale. Des actions d'envergure sont également proposées à l'échelle académique. Cette journée s'inscrit dans la cadre du plan d'actions, articulé autour de quatre axes : **Informé, former, prendre en charge et prévenir**.

Le harcèlement remet sérieusement en cause notre modèle républicain fondé sur le vivre ensemble et le respect d'autrui. Cette campagne de sensibilisation contre le harcèlement s'inscrit par conséquent dans le programme d'éducation à la citoyenneté des élèves, et plus largement dans le cadre du plan de prévention des violences des établissements scolaires.

→ **Les dynamiques de groupe positives au cœur de la journée NAH 2019**

La cinquième édition de la journée *Non au Harcèlement* met à l'honneur la thématique **des dynamiques de groupe positives** qui permettent d'apporter un soutien actif aux victimes.

Le spot de sensibilisation incite les élèves à se positionner contre les situations de harcèlement. Les témoins de la situation de harcèlement qui agissent pour y mettre fin sont présentés comme des héros. L'objectif est de faire de ces « héros » des modèles pour les élèves spectateurs du clip. Il est important de contribuer à rendre les élèves capables de veiller à la qualité des relations interpersonnelles, de respecter les autres, d'être impliqués dans le groupe, de prendre les initiatives pour soutenir, aider, consoler les victimes, et de dialoguer avec les auteurs de harcèlement.

→ **Le spot de prévention réalisé avec des élèves**

Pour aller encore plus loin et favoriser l'implication des élèves dans la prévention du harcèlement, le ministère a créé en 2017 un prix « *mention spéciale des professionnels de la communication* » qui permet aux élèves d'être partie prenante de la campagne nationale de sensibilisation lancée chaque année lors de la journée de mobilisation de novembre 2019.

Cette année, le spot de prévention 2019 s'inspire du scénario de « [Harcèlement, je crie ton non](#) », vidéo qui a remporté la mention spéciale « professionnels de la communication » lors du concours « Non au harcèlement » 2018 organisé dans plus de 1 300 établissements scolaires. Les acteurs du spot sont des élèves du collège Toulouse-Lautrec de Toulouse. Ils sont à l'origine du projet.

Mot de la réalisatrice Laetitia BERTHEUIL :

Cette année, la volonté du ministère était de parler de la force du collectif et c'est justement cette envie d'avancer ensemble qui ressortait du travail des élèves d'UPEAA de Toulouse-Lautrec. Pour la campagne, il nous a donc suffi de mêler différentes situations que les jeunes avaient identifiées pour créer les personnages d'Enzo et Anthony. Le titre de la vidéo, ainsi que les références à l'univers des films de super héros ont ensuite été inspirés par l'utilisation du mot « héros » dans le travail des élèves. Ils y parlaient de « héros » pour qualifier les jeunes qui apportent leur soutien à un camarade harcelé. Le projet était ambitieux tant au niveau de l'écriture que de la réalisation du clip avec les élèves.



Et j'espère que le résultat sera à la hauteur de tous les efforts conjugués, que ce spot permettra à des jeunes parfois dans une grande solitude face au harcèlement subi par leurs camarades de se sentir moins seuls. De prendre conscience, qu'ils ont en eux le pouvoir de s'unir les uns aux autres pour fabriquer un monde de justice et de bienveillance qui leur ressemble. C'est entre autre cette idée fondamentale que nous défendons au quotidien sur Rose Carpet, celle que chacun a le pouvoir de changer les choses.

Pour lui et pour les autres, parfois pour le pire comme on a pu le voir dans la campagne contre le sexting secondaire, mais aussi et surtout pour le meilleur. Et c'est avec force et envie que Rose Carpet s'engage aux côtés du ministère contre le harcèlement scolaire, cette année comme depuis 4 ans déjà.

UNE APPROCHE CLIMAT SCOLAIRE

pour prévenir toutes les formes de harcèlement

Le harcèlement contribue à dégrader le climat scolaire, lui-même facteur de violences et de cyberviolences. Les plans de prévention des violences et du harcèlement sont obligatoires dans les écoles, les collèges et les lycées, conformément au code de l'éducation (articles R421-20 et D411-2). Ils constituent un levier d'action pour les équipes dans la prise de conscience, le diagnostic et l'action collective. Fondé sur la démarche d'amélioration du climat scolaire, ce programme constitue un support de travail pour les équipes éducatives dans la création de leur propre plan de prévention. Les leviers d'actions possibles sont :

- ▶ Travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe ;
- ▶ Adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves ;
- ▶ Établir un cadre et des règles explicites ;
- ▶ Prévenir les violences et le harcèlement ;
- ▶ Privilégier la coéducation avec les familles ;
- ▶ Favoriser les liens avec les partenaires ;
- ▶ Améliorer la qualité de vie à l'École.

Pour s'informer sur l'approche climat scolaire :

<https://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/comprendre.html>

Après les enquêtes menées auprès des collégiens et des lycéens, en 2020, pour la première fois, une enquête de la DEPP sera menée auprès des élèves pour mesurer le climat scolaire dans le premier degré.

DES SOLUTIONS POUR FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT ET AU CYBERHARCÈLEMENT

→ Contacter net écoute au 0800 200 000

Net Ecoute est le numéro vert national de prise en charge des victimes de cyberharcèlement à l'école. 100% anonyme, gratuit et confidentiel, Net Ecoute prend en charge entre 7 000 et 10 000 appels par an afin d'écouter, informer et conseiller ces publics, du **lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h**.



Net Ecoute est soutenu par la Commission européenne dans le cadre de son programme Safer Internet. En vertu de la convention de lutte contre le cyberharcèlement à l'école signée entre le ministère et l'association le 6 juin 2011, e-Enfance gère le numéro national de prise en charge des victimes de cyber-harcèlement à l'école.

Association E-ENFANCE /NET ECOUTE

Net Ecoute traite tous les cas de cyberharcèlement et cyberviolences dont les élèves sont victimes, témoins ou auteurs :

- ▶ Prise en charge et accompagnement de la victime et/ou de ses parents ;
- ▶ Identification et qualification du contenu manifestement caractéristique de cyberharcèlement ;
- ▶ Transmission directe du signalement à la plateforme concernée via une procédure spécifique et prioritaire.

En vertu de ses accords privilégiés avec les réseaux sociaux (Snapchat, Facebook, Instagram, Youtube, Twitter...), Net Ecoute transmet les signalements de cyberharcèlement aux plateformes concernées et permet d'obtenir la suppression des contenus visés (images, commentaires, comptes) en quelques heures.

→ Contacter le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants, qui signalent une situation de harcèlement à l'école, **du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h**. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique, et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.



En 2019, 77 742 sollicitations ont été reçues par le 30 20 dont 2 176 signalements transmis aux référents académiques. On constate une légère baisse du phénomène (- 5,6 %) mais les nouvelles technologies accentuent la violence. A la demande du ministre, les chefs d'établissement feront inscrire ce numéro en première page de tous les cahiers de correspondance des élèves.

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS PRÉSENTÉS

au collège Chaptal à Paris

→ L'éloquence, une alternative à la violence

Expérimentés par un certain nombre d'établissements, les concours d'éloquence constituent de formidables outils pédagogiques pour initier les élèves à la prise de parole, les aider à mieux structurer leurs pensées, à développer la confiance en soi à travers l'expression orale et la culture du débat citoyen.

Être témoin de harcèlement est fréquent, et il n'est pas toujours facile de trouver les gestes, les mots, les postures qu'il faut : ce sont des choses qui s'apprennent. Réfléchir à un argumentaire ou dépasser ses craintes en s'entraînant à la prise de parole publique sont autant de moyens utiles aux spectateurs qui, très souvent, ne savent pas trop comment réagir face à ces situations.

Sept délégations lycéennes de la région Île-de-France défendront leur point de vue sur la place du spectateur confronté à ces phénomènes de harcèlement, le 7 novembre 2019, et feront la démonstration de la « force de la parole » pour faire reculer la violence en milieu scolaire.

→ Les valeurs de la médiation au service de la lutte contre le harcèlement

La médiation est un processus coopératif qui facilite la résolution non violente d'un conflit. Le médiateur aide les parties (appelées médians) à communiquer, favorise les conditions du dialogue afin qu'elles recherchent une issue constructive au conflit.

Promouvoir une culture de la médiation, c'est donner des outils pour résoudre les conflits par la parole et le dialogue, donc contribuer à améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement.

→ Zoom sur l'ONG Campus des médiateurs

L'ONG *Campus des médiateurs* est spécialisée dans les actions contre les violences scolaires et les cyberviolences, pour des climats scolaires sains et positifs. En 2013, Jacky PAMART, ancienne victime de violences scolaires, fonde avec l'aide de Pierre FABBRI, l'ONG Campus des médiateurs après la publication et la diffusion de son témoignage dans les librairies et les médias.

En 2017, *Campus des médiateurs* est affilié auprès des Nations-Unies à travers l'ECOSOC.

Qui est Jacky Pamart ?

Harcelé à l'âge de 12 ans, suite à un bégaiement il est aujourd'hui président de l'ONG Campus médiateurs. Il a écrit un livre-témoignage à 16 ans, « Arrêt Demandé » chez Publibook. Il est aussi ambassadeur de la réserve citoyenne, jury « NAH ».

→ Les médiateurs du collège Gaston Doumergue de Sommières

Depuis 2013, le collège Gaston Doumergue de Sommières et Campus des médiateurs mettent en place des actions pour lutter contre le harcèlement entre élèves. La démarche de ces jeunes est marquée par la création de quartiers dans la cour de récréation adaptés aux besoins des élèves. Un quartier pour lire, discuter, se reposer. Un quartier pour courir, jouer et se dépenser. Un quartier pour pratiquer des activités sportives. Un quartier écologique avec un partager, un composteur et du tri sélectif.

En 2019, le groupe de jeunes-médiateurs se déplace aux Nations-Unies à Genève pour présenter un plaidoyer contre les violences scolaires et les cyberviolences.

LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES

de la lutte contre le harcèlement

Au niveau national : le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse via la mission en charge de la prévention des violences.

En académie : les recteurs, les 310 référents académiques « harcèlement », les conseillers techniques médico-sociaux, les inspecteurs académiques et inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire (IA-IPR EVS), les proviseurs vie scolaire (PVS), les groupes académiques « climatscolaire », les équipes mobiles de sécurité et tout autre personnel concerné ;

À l'échelle départementale : les inspecteurs d'académies-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-Dasen), les référents départementaux « harcèlement », les conseillers techniques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et tout autre personnel concerné ;

Dans les écoles et les établissements : les équipes éducatives sous l'impulsion des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement.

De nombreuses associations et organisations :

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), le réseau Canopé, École des parents et des éducateurs d'île-de-France, E-Enfance, la FOEVEN, les Francas, la Ligue de l'Enseignement, l'Office central de coopération à l'école, les Petits citoyens, l'Unicef... Certaines collectivités, d'autres ministères (secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères...) s'intéressent également à cette problématique. Les mutuelles (MAE, MGEN) sont également partenaires des actions conduites par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

ILS NOUS SOUTIENNENT dans la lutte contre le harcèlement



MON PREMIER ASSUREUR

MAE

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE organisme à but non lucratif - est la mutuelle d'assurance solidaire Numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE protège les élèves et accompagne parents et enseignants, en cas d'accident. Parce que protéger, c'est aussi prévenir, la MAE mène depuis plus de 20 ans des actions de prévention auprès des jeunes et des équipes pédagogiques.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la MAE mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ses chargés de Prévention et son réseau de militants interviennent auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.

Autant de sujets abordés pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. Les actions mises en place par l'équipe Prévention, au sein d'un établissement scolaire, répondent à une démarche globale et continue de sensibilisation. L'objectif étant que toutes les classes d'un même niveau bénéficient de ces actions de prévention. À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains et les apprentissages au sein de l'école, il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le Prix « Non Au Harcèlement ». Tous les ans, elle récompense ainsi à hauteur de 1 000 € chacun des 31 « Coups de Cœur Académiques » et attribue également la somme de 2 000 € à chacun des 10 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par Philippe BÉNET, Président de la MAE. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement dans leur établissement scolaire.

En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe.

C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1^{ère} édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.

La prise de conscience collective et l'implication de tous sont les clés pour enrayer ces phénomènes de violence. Ainsi, la MAE met tout en œuvre pour qu'au sein de l'école, le respect d'autrui soit une réalité au quotidien.



L'École des parents et des éducateurs Île-de-France

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1929, elle a pour but :

- d'aider les parents et les différents acteurs du soutien à la parentalité à créer les conditions du développement de l'enfant et de l'adolescent, en prenant en compte la dynamique des générations ainsi que le contexte culturel, économique et social ;
- de concevoir des actions d'information et de prévention en direction des enfants, des adolescents et des jeunes, dont elle assure la mise en œuvre et l'évaluation ;
- de donner les moyens d'acquérir des connaissances et de développer des compétences à tous ceux qui sont engagés dans la relation d'aide et l'accompagnement des personnes : professionnels, organismes publics ou privés, bénévoles etc.

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le harcèlement, l'association gère notamment le 30 20.



E-Enfance

Créée en 2005 et reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance œuvre depuis plus de douze ans en faveur de la protection des mineurs sur Internet. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, elle agit dans le cadre de l'éducation des jeunes pour leur permettre de développer un usage responsable de leurs outils numériques. Chaque année, l'association e-

Enfance sensibilise près de 100 000 élèves, ainsi que leurs parents et les professionnels en allant les rencontrer au sein même de leurs établissements scolaires partout en France.

Dans le cadre de la convention de lutte contre le cyber-harcèlement signée le 6 juin 2011 avec le ministère de l'Éducation nationale, en présence de la CNIL et de Facebook, l'Association e-Enfance agit contre le cyber-harcèlement et contre toutes les formes de cyber-violences (injures, usurpation d'identité, diffamation, sextorsion, discriminations, incitation au suicide, discours de haine, « revenge porn »...) via ses ateliers de prévention et son service Net Ecoute.

La ligne Net Ecoute travaille en partenariat avec la plateforme officielle de signalement "Pharos" (www.internet-signalement.gouv.fr) et est membre fondateur du dispositif national d'assistance aux victimes de cyber-malveillances, ACYMA, (www.cybermalveillance.gouv.fr).

Membre du programme européen Safer Internet, l'Association e-Enfance opère, avec le soutien de la Commission européenne, le numéro vert national Net Écoute 0800 200 000 dont la mission est d'aider, soutenir et assister les mineurs lors de leur utilisation d'internet et des outils de communication modernes.



La Ligue de l'enseignement

Les questions soulevées localement par le harcèlement scolaire sont prises en charge par de nombreuses actions et dispositifs, développés dans le cadre du réseau de la Ligue de l'enseignement.

La Ligue s'attache à proposer des solutions pédagogiques et systémiques. Riche d'un tissu de 28 000 associations, réparties sur l'ensemble des territoires de la République, la Ligue fédère, propose et promeut des approches et des initiatives pédagogiques : en renforçant les apprentissages sociaux chez les jeunes, par l'engagement collectif et l'expérience de la coopération, ou de la solidarité, par l'initiation aux pratiques sportives, en misant sur l'inclusion dans toutes situations (un des points forts de l'USEP - sport scolaire de l'école publique - par exemple), en initiant au numérique, en développant des alliances éducatives avec les parents et les collectivités locales, les éducateurs travaillent sur les relations et les représentations juvéniles qui peuvent facilement être le terreau du harcèlement à bas bruit si les adultes n'y prêtent pas attention.

La collaboration avec les enseignants sera toujours recherchée pour des effets durables auprès des jeunes.



Mouvement d'éducation permanente, les Aroéven (Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation nationale) sont engagées depuis plusieurs années dans le dispositif de médiation par les pairs. Elles conduisent des actions de sensibilisation, d'initiation et de formation auprès d'adultes dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue en académie, des Projets éducatifs territoriaux (PEDT), et au sein d'une trentaine établissements scolaires tous les ans.

La Fédération des Aroéven a participé à la rédaction de la charte de qualité de la médiation par les pairs auprès de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires.

Les Aroéven déploient des outils pédagogiques, dont la création d'un DVD avec le concours du CRDP Bourgogne ; qui présente le procédé en alternant simulations de médiations et entretiens avec les différents acteurs : élèves, parents, CPE, principal, adultes médiateurs.

En 2015, la Fédération réalise un document « Talent éducatif » consacré à ce thème. Véritable manuel pratique, le livret présente le protocole et insiste sur les valeurs et les principes qui guident une médiation. La Fédération des Aroéven s'est par ailleurs engagée, avec un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs, dans une recherche-action afin d'éclaircir les différents impacts du dispositif et d'ouvrir des voies d'adaptation et d'évolution. Cette recherche-action s'appuie sur un échantillon de treize établissements répartis sur tout le territoire métropolitain.



Rose Carpet est une chaîne Youtube éditée par Golden Network. Avec 1,1 million d'abonnés et 5 millions de vues par mois, c'est le 1er collectif de Youtubeuses en France. La chaîne est incarnée par Sandra, PerfectHonesty, The Doll Beauty, Sophie Riche, Yoko Nailart, Lola Dubini et Clara Marz.

francetélévisions

Chaque samedi, les égéries de la chaîne donnent rendez-vous à leurs abonnées pour une vidéo fun et « girly ». En 2015 et 2016, Rose Carpet a pris la parole avec deux vidéos de prévention contre le cyberharcèlement. Le clip de cette année conserve la volonté de lutter contre le cyber-harcèlement, en élargissant la prévention au harcèlement sous toutes ses formes.



Filiale de M6, Golden Network est un studio de production de contenus dédiés aux millenials. C'est l'un des plus importants réseaux de chaînes Youtube français, générant près de 60 millions de vues par mois. Golden Network édite Rose Carpet et Golden Moustache, et produit des programmes pour les télévisions, les telcos et les marques.



Google est une entreprise de technologies dont l'objectif est d'améliorer l'accès de chacun à l'information. YouTube est un service d'hébergement en ligne de vidéos. La protection des utilisateurs est une des priorités absolue de Google et YouTube. Son approche repose, d'une part, sur des solutions technologiques que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne destiné aux familles, d'autre part, sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'internet.

Particulièrement vigilants sur l'enjeu du harcèlement en ligne sur Youtube, ce dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Google et YouTube travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur l'enjeu de sensibilisation des jeunes en participant à la campagne "Non au harcèlement" depuis 2015, et en réitérant leur engagement aux côtés du ministère et d'e-Enfance cette année, en soutenant la réalisation du clip vidéo par Rose Carpet.

France Télévisions, et plus particulièrement France 2, se mobilisent à nouveau contre le harcèlement scolaire. À l'occasion de la 3^{ème} journée nationale « Non au harcèlement » organisée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, France 2 mobilise une nouvelle fois son antenne et ses programmes autour de cette question de société, dans la continuité des actions entreprises au niveau de France Télévisions ces dernières années, notamment avec le documentaire « Souffre Douleurs, ils se manifestent » diffusé en 2015. Tout au long de la journée du 8 novembre, les magazines de France 2 aborderont ce sujet au travers de témoignages, chroniques et autres éclairages.

« Ça commence aujourd'hui » y consacra une émission spéciale ; « Télématin » et « C'est au programme » apporteront également leur contribution à cette nouvelle mobilisation de la chaîne. La rédaction de France Télévisions mobilisera toute la journée ses éditions autour de cette question de société. En complément, le clip de sensibilisation proposé par le ministère sera diffusé à plusieurs reprises sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions. Les réseaux sociaux de France Télévisions seront associés à ce dispositif.



SFR est le deuxième opérateur télécoms en France doté du premier réseau en fibre optique (FTTB/FTTH) avec 8,5 millions de prises éligibles. Son réseau mobile de premier plan couvre plus de 99% de la population en 3G et 70% en 4G/4G+.

Son nouveau pôle SFR Média est composée des entités SFR Presse qui regroupe l'ensemble des activités presse du groupe en France (Groupe L'Express, Libération, etc.), SFR RadioTV (détenu à 49%) qui regroupe les activités audiovisuelles du groupe en France (BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte) et SFR Sport.

En tant qu'acteur engagé pour l'égalité des chances, SFR souhaite contribuer au changement apporté par le numérique dans la vie de chacun. La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire est une des causes qu'il a souhaité soutenir aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en mettant à sa disposition son savoir-faire en matière de télécommunications avec la mise en place du numéro court à tarification gratuite 3020.



L'union nationale des footballeurs professionnels

À travers ses programmes uniques PlayersForSociety®, le mouvement sociétal Positive Football® initié par l'UNFP (Union Nationale des Footballeurs Professionnels) pense, rayonne et agit pour donner aux footballeur/euses le pouvoir de changer les choses. Le mouvement accompagne ainsi chaque joueur dans sa démarche d'engagement sociétal, quel que soit son statut, son histoire ou encore la nature de son projet. Dans le cadre de cette Journée nationale de lutte contre toutes les formes de harcèlement, 4 footballeurs/euses internationaux (Eugénie Le Sommer, Amel Majri, Olivier Giroud et N'Golo Kanté) s'engagent pour sensibiliser le plus grand nombre aux dérives du harcèlement scolaire.

À travers une vision et une approche personnelles, ils transmettent un message nouveau auprès des jeunes. Ainsi, ils portent et symbolisent des solutions accessibles à tous, nées de gestes personnels simples qui ont encore plus d'impact dès lors qu'ils sont réalisés collectivement. Une promesse illustrée par la signature « Le harcèlement scolaire, quand on est pas la cible, on est la solution ». Cette campagne PlayersForSociety® est relayée sur leurs réseaux sociaux ainsi que sur ceux de Positive Football® et des différents relais de cette journée nationale dédiée. »



The **WALT DISNEY** Company
France

Pour la Cinquième année consécutive, The Walt Disney Company France, acteur majeur des médias et du divertissement confirme son engagement en soutenant la campagne du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *Non au harcèlement à l'école*. Disney Channel chaîne thématique leader en France auprès des enfants et première destination digitale des jeunes mobilise l'ensemble de ses médias tout au long de l'année avec la diffusion du clip lauréat du concours national, et le développement d'un clip pour le soutien de la campagne ambassadeur *Non au Harcèlement*.

Hélène Etzi, Présidente de The Walt Disney Company France déclare : « Nous créons et diffusons quotidiennement des contenus qui sensibilisent notre public aux enjeux sociétaux qui les touchent. Compte-tenu de la relation privilégiée qui nous lie à notre public, il nous semble essentiel de mobiliser l'ensemble de nos médias pour soutenir cette campagne nationale qui traite d'un sujet auquel il peut être confronté dès son plus jeune âge. »



Au sein des trois lignes d'action du Safer Internet France (soutenu par la Commission européenne), Internet sans Crainte est la campagne nationale pour accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur vie numérique. Internet sans Crainte est opéré par TRALALERE, créateur de ressources numériques pour l'éducation : des expériences engageantes s'adressant aux jeunes et à leurs médiateurs éducatifs (enseignants, éducateurs, parents) pour aborder les grands enjeux de société. Internet sans Crainte propose ainsi des ressources conçues notamment en coopération avec l'équipe « Non au harcèlement » :

- « Vinz et Lou stoppent la violence » pour mener des ateliers sur le sujet pour les 7-12 ans
- Serious game « Stop la violence », pour décomposer le processus du harcèlement auprès des collégiens
- Parcours numérique InfoHunter pour aborder la fabrique de l'information et les fake news
- Lancés au Safer Internet Day 2019, deux parcours numériques « les écrans, les autres et moi » pour questionner nos usages du numérique et co-construire des règles avec les jeunes.



Milan est un éditeur de presse éducative jeunesse qui accompagne les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages, pour les aider à grandir et à se construire. Les équipes de spécialistes jeunesse conçoivent chaque mois avec passion 20 magazines de qualité, à destination de tous les enfants, depuis les tout petits jusqu'aux adolescents.

Dans la continuité de ses valeurs et de ses actions, Milan presse s'engage cette année au côté du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse contre le harcèlement scolaire. Au mois de novembre, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, Milan presse se mobilise donc avec toutes ses rédactions pour dire stop au harcèlement à l'école. Cinq titres emblématiques qui touchent plus de 150 000 enfants et adolescents lecteurs accordent une place conséquente au sujet du harcèlement à l'école dans leur parution.

Par ailleurs, Milan souhaite aider les familles et les écoles à libérer la parole des enfants en leur fournissant des ressources organisées par tranche d'âge rassemblées sur une plateforme digitale dédiée. Sur ce site, la manière d'aborder le thème du harcèlement a été adaptée en fonction de l'âge des enfants. Pour les plus jeunes, c'est la fiction qui a été privilégiée. Le harcèlement est ainsi abordé par le biais de l'imaginaire, sans choquer ni angoisser, tout en donnant les moyens d'ouvrir le dialogue avec les enfants. Pour les collégiens, des documentaires et des décryptages les informent et leur donnent des pistes pour se mobiliser. Tous ces contenus éditoriaux sont disponibles sur www.stop-harcelement-scolaire.com.

Ils nous soutiennent également :



CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE